

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

ARMICARB® peut être utilisé en agricultures conventionnelle, biologique et biodynamique. Dans le cas de 2 applications successives dans un programme, respecter un délai minimum de 7 jours entre les 2 interventions ARMICARB®.

### Compatibilités :

ARMICARB® est compatible avec les principaux cuivres utilisés en vigne aux doses d'usages habituelles. Ne pas dépasser 0.5 kg/ha de NORDOX® 75WG en cas d'association avec ARMICARB®. En cas de mélange avec des spécialités à base de phosphonate ou fosetyl Al, s'assurer de la compatibilité avant utilisation. Vérifier la compatibilité biologique avant toute association avec un fertilisant foliaire. Demander conseil à votre interlocuteur DE SANGOSSE pour toute question. Pour toute utilisation ne pas dépasser 2% de concentration d'ARMICARB® dans le volume de bouillie final.



<b>N°AMM</b>	2110059
<b>HOMOLOGATIONS</b>	Oïdum et botrytis vigne
<b>COMPOSITION</b>	850 g/kg de bicarbonate de potassium + coformulants
<b>FORMULATION</b>	Poudre soluble dans l'eau (SP)
<b>DOSE PRÉCONISÉE</b>	3 kg/ha (en dirigé sur les grappes pour l'usage botrytis)
<b>CLASSEMENT</b>	Sans classement toxicologique ou écotoxicologique
<b>DAR</b>	1 jour
<b>ZNT</b>	5 m des points d'eau
<b>DRE</b>	6 h en plein champ
<b>DSPPR</b>	10 m
<b>LMR</b>	Exempt

**ARMICARB®** - AMM n° 2110059 - 850 g /kg de bicarbonate de potassium. \*Marque déposée de Church & Dwight. Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 Eliminer le contenu/réceptif conformément aux réglementations locales / nationales. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **ESSEVA®** - AMM n° 2161080 - thymol 66 g/L, eugénol 33 g/L, géraniol 66 g/L. Formulation : Suspension de capsules. \*marque déposée EDEN RESEARCH PLC. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau). **NORDOX® 75WG** - AMM n° 2010130 - 750g/kg Cuivre. Détenteur de l'AMM : Nordox AS. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants et un vêtement de protection. P501 Eliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres ou 20 mètres en fonction des cultures par rapport aux points d'eau. **SCALA®** - AMM n° 9200159 - Pyriméthanol 400 g/L (36.91 p/p) - \*marque déposée et détenteur de l'AMM BASF France S.A.S. P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Faire éliminer le contenu/réceptif dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur fruits à pépins contre la tavelure et de 5 mètres sur les autres cultures et sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPa1 Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanol, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (amitopyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier. DE SANGOSSE, S.A.S. au capital de 8.347.208 euros - 300 163 896 RCS Agen - \*N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France). Tél. 05 53 69 36 30. Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 11/2025 / GDR.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

### ARMICARB®

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### ESSEVA®

Irritation oculaire - Catégorie 2 - Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, Catégorie 3

#### ATTENTION

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

EUH208 Contient de l'eugénol et du géraniol. Peut produire une réaction allergique.

### NORDOX® 75WG

Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë (Catégorie 1), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 1)

#### ATTENTION

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### SCALA®

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique - catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

EUH208 Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

### Huile essentielle d'orange douce

Liquides inflammables, catégorie 3, H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité par aspiration catégorie 1, H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dangereux pour le milieu aquatique/Danger chronique, catégorie 1, H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

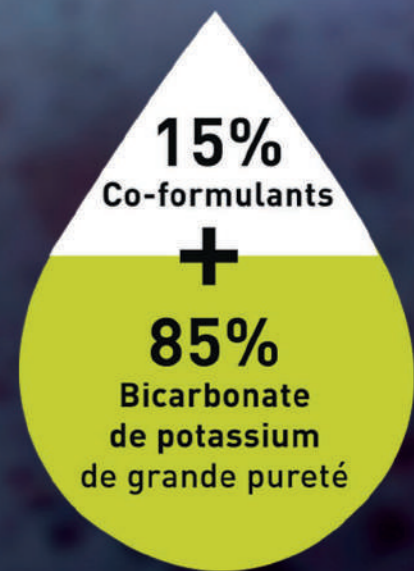
### Soufre

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.



# Mission protection accomplie

- Une formulation unique au service de la performance
- Pour une action renforcée et polyvalente



# ARMICARB®

## TECHNOLOGIE FONGICIDE AVANCÉE



#PositiveProduction®

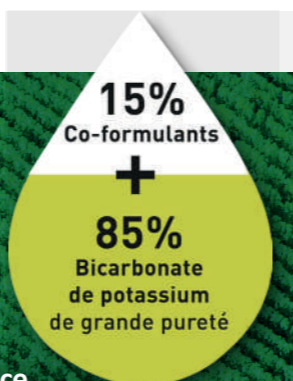
**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# ARMICARB®

## MISSION PROTECTION ACCOMPLIE

### DES VERTUS DÉCUPLÉES GRÂCE À UNE FORMULATION EXCLUSIVE

- ✓ Efficace et homologué sur oïdium et botrytis.
- ✓ Une solution de biocontrôle utilisable en Agriculture Biologique. Figure sur la liste officielle des produits de biocontrôle.
- ✓ Préventif et stoppant : Une réponse technique sur le champignon présent.
- ✓ Pas de résistance connue à ce jour grâce à un mode d'action multisites à un mode d'action multisites
- ✓ Un profil moderne en réponse aux attentes sociétales : Applicable jusque 1 jour avant vendanges. Aucune incidence sur la qualité des vins et spiritueux.
- ✓ Pas de limite maximale de résidus.



### MODE D'ACTION D'ARMICARB®

ARMICARB® a une action de contact multisites sur les champignons pathogènes. Le bicarbonate de potassium, matière active d'ARMICARB®, agit sur les cellules fongiques :

- en perturbant le pH
- en augmentant la pression osmotique
- en perturbant l'équilibre des membranes cellulaires.

Ainsi, ARMICARB® agit sur les spores et sur le mycélium des pathogènes : il est actif en préventif comme sur maladie déclarée.

#### Inhibition des spores

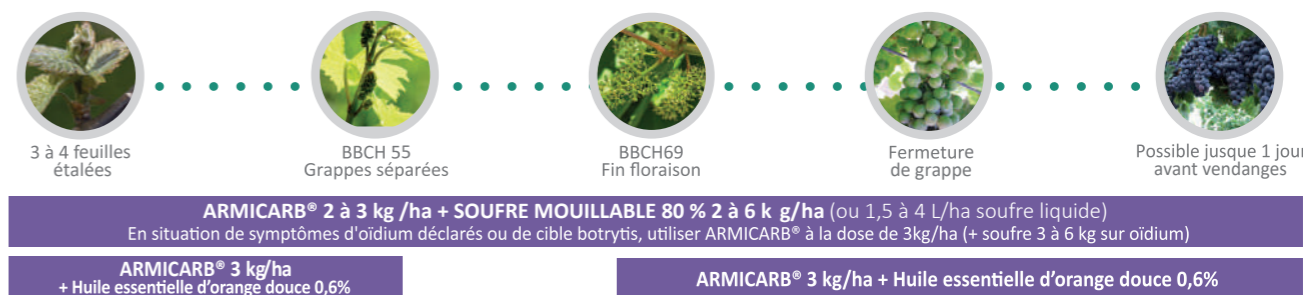


#### Déshydratation des hyphes mycéliens



### OÏDIUM

ARMICARB® peut être utilisé en préventif sur oïdium, ou positionné en « effet stop » sur oïdium déclaré.

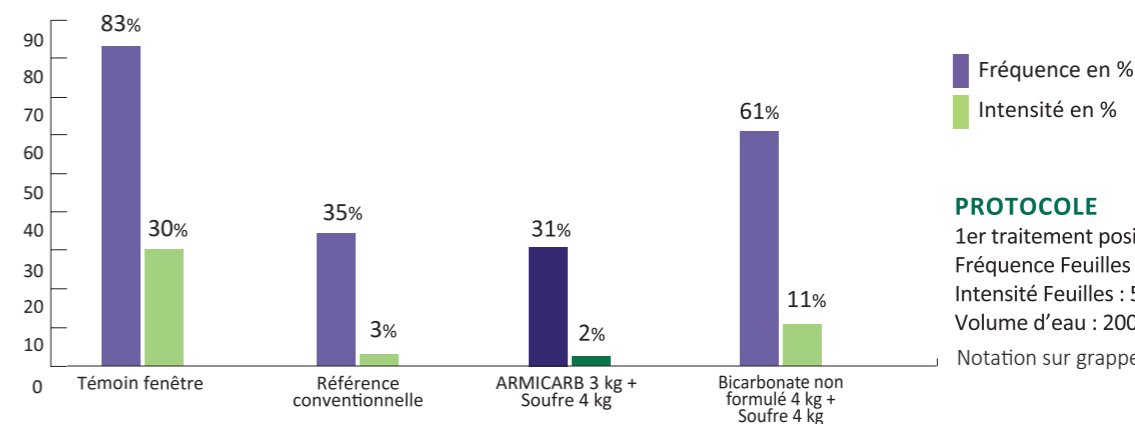


En cas de cumul de pluie > 20 mm, renouveler la protection.

ARMICARB® est recommandé en alternance avec une autre spécialité autorisée sur cet usage. Renouveler la protection 7 à 10 jours après traitement.

Sur oïdium déclaré, travailler ARMICARB® en association avec une spécialité à base de soufre mouillable de 3 à 6 kg/ha. L'idéal est de faire 2 traitements en adaptant le renouvellement en fonction de l'oïdium présent.

#### Essai curatif oïdium (30) - cépage Carignan



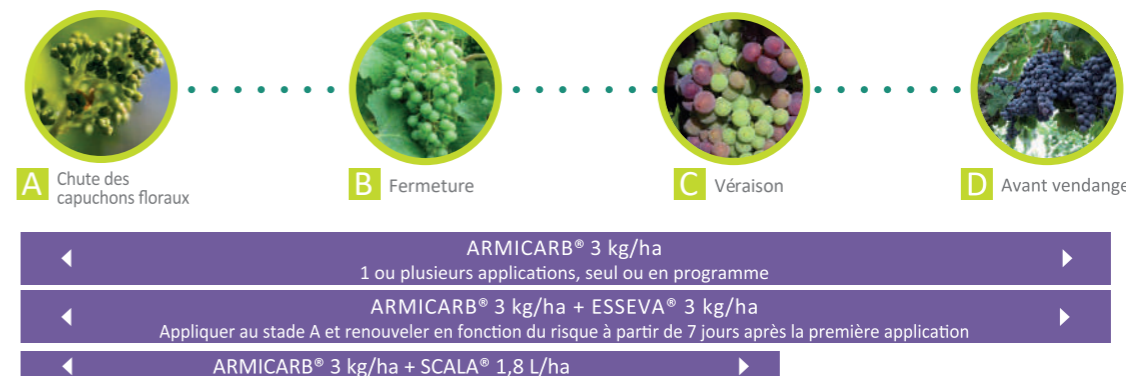
#### PROTOCOLE

1er traitement positionné en curatif.  
Fréquence Feuilles : 80 %  
Intensité Feuilles : 5 % le 20/05  
Volume d'eau : 200 L/ha  
Notation sur grappes le 17/06/2022 (BBCH 75).

ARMICARB®, grâce à sa formulation unique, a une efficacité identique à celle du fongicide conventionnel en positionnement curatif.

### BOTRYTIS

#### POSITIONNEMENT



Il est recommandé d'utiliser ARMICARB® en association avec des mesures de lutte prophylactique permettant de diminuer le risque botrytis. L'utilisation de ARMICARB® au stade A est possible en cas de faible à moyenne pression.